

Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun
Canton de Montmédy
Commune de Louppy Sur Loison

CR SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL 08 AVRIL 2021

Le huit avril deux mil vingt et un à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. CHATTON Guy-Joël, Maire.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 9

Date de Convocation : 02/04/2021

Présents : Alvès Christophe ; Bradfer Yasmina ; Chatton Guy-Joël ; Collot Bernard ; Collot Noël ; Fleury Sylvie ; Giannini Isabelle ; Lemarchal Arnaud ; Skirole Patricia

Procurator(s) : Mme Colin Michèle à Mme Fleury Sylvie
M Dazy Benoît à M Lemarchal Arnaud

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FLEURY

1° Approbation du compte de gestion 2020 - Commune

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 de la Commune, établi par le comptable de la Commune, Mme Carole PHILBERT.

2° Vote des 3 taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales, pour 2021. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'adopter les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 7,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 17,17 %
- CFE : 10,00 %

3° Vote le BP 2021 de la Commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	176 657 €	176 657 €
FONCTIONNEMENT	167 005 €	291 105 €

4° Vote le BP 2021 du Lotissement Corbeillière comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	80 461,27 €	80 461,27 €

5° Révision des tarifs de l'eau

Avant le vote du budget primitif Service des Eaux 2021 :

Vu la nécessité d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable ;
sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Décide, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- de fixer le prix de vente de l'eau potable à 1,50 € le m³ pour les particuliers
- de fixer le prix de vente de l'eau potable à 1,30 € le m³ pour les professionnels
- d'appliquer les tarifs notifiés à compter du 1^{er} janvier 2021 chaque année par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour la taxe de pollution domestique.
- que le prix de l'abonnement annuel reste inchangé : 30,00 €

Donne tous pouvoirs au Maire pour l'application de cette délibération.

6° Vote le BP 2021 du Service des Eaux comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	13 587 €	13 587 €
FONCTIONNEMENT	20 700 €	22 491 €

7° Vote le BP 2021 du Lotissement des Vignes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	59 650 €	59 650 €
FONCTIONNEMENT	57 255 €	57 255 €

8° Achat d'un défibrillateur

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal, que la commune a reçu une offre de la société DÉFIBRIL pour l'installation d'un défibrillateur.

Montant de l'offre : 1.401,80 € HT soit 1.682,16 € TTC à laquelle il faut ajouter le coût du branchement électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société DÉFIBRIL

Décide que cet appareil sera installé sur un emplacement proche de la mairie.

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents relatifs à cet achat.

9° Amortissement de la fosse septique de la salle des fêtes

M le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à l'amortissement de la fosse septique de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire et que cet amortissement sera d'une durée de 20 ans.

Charge le Maire de faire les écritures comptables nécessaires à cet amortissement.

10° Amortissement des frais d'étude de la DUP

M le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à l'amortissement des frais d'étude concernant la DUP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire et que cet amortissement sera d'une durée de 20 ans.

Charge le Maire de faire les écritures comptables nécessaires à cet amortissement.

11° Installation d'une aire de jeux

Le Maire indique au Conseil Municipal, que la société IMAJ de Lacroix sur Meuse, nous propose l'installation d'une aire de jeux pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Que l'emplacement retenu, par 8 voix pour et 3 contre, sera le bas de la rue de Cherfou.

À définir, le choix des jeux et le sol de sécurité.

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous les documents relatifs à cet achat.

12° Contrat saisonnier à durée déterminée

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de recruter un agent d'entretien occasionnel afin d'effectuer les travaux de nettoyage des locaux communaux (mairie, salle des fêtes, église).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- décide d'embaucher un agent technique pour une durée déterminée de 6 mois (emploi saisonnier), du 1^{er} mai au 31 juillet 2021 et du 1^{er} septembre au 30 novembre 2021, afin d'effectuer les travaux d'entretien des locaux communaux ;
- décide que l'agent recruté effectuera son service suivant les besoins occasionnels ;
- décide que l'agent recruté sera rémunéré suivant le traitement de base indiciaire IB : 354 IM : 332 1^{er} échelon en fonction des heures réellement effectuées

Charge le Maire d'établir le contrat et de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

13° Marquage au sol sur la route D 69

M le Maire fait part au Conseil Municipal, que suite à une rencontre avec l'ADA de Stenay, celle-ci nous propose une assistance technique pour une étude de sécurisation de la traversée de la commune par la D 69 notamment un marquage au sol. Cette étude aurait un coût de 488,20 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- refuse cette proposition.

14° Débats

- Point par le 1^{er} Adjoint Arnaud LEMARCHAL, sur le coût total des travaux dans la rue de Marville (enfouissement des réseaux, aménagement des trottoirs)
- Point sur les travaux d'embellissement du village (massifs de fleurs) et remerciement aux bénévoles ayant participé.

Fin de la séance à 22 heures 10

Le Maire,
Guy-Joël CHATTON